

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HERMITAGE LATITUDE
Code ISIN FR0012858785
FCP géré par HERMITAGE GESTION PRIVEE
« FIA soumis au droit français »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est un Fonds d'investissement à vocation générale qui a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de l'ESTER capitalisé + 3%, sur la durée de placement recommandée, en référence à la performance des marchés sur longue période.

L'indicateur de référence est l'ESTER capitalisé + 3%. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Il tient compte de la capitalisation des intérêts.

Pour parvenir à son objectif de gestion, l'équipe de gestion expose le portefeuille du fonds Hermitage Latitude notamment en actions ou obligations internationales et en fonds indiciels cotés ou OPC pouvant être exposé à plusieurs classes d'actifs.

La politique de gestion du fonds est discrétionnaire tant sur le niveau d'exposition global que sur la répartition géographique ou sectorielle.

Afin de répondre à l'objectif de gestion, le gérant détermine l'allocation d'actifs optimale tant en termes de nature d'investissement (actions, obligations, monétaire, indices de futures sur matières premières, devises) que de zones géographiques, à cette fin il procède à :

- L'analyse des éléments macro-économiques

Le comité de gestion étudie les données macro-économiques communiquées par les organismes de recherche économique (OCDE, FMI, BCE, FED ...) afin de déterminer un scénario économique et monétaire à court, moyen et long-terme.

- La détermination de l'allocation d'actifs stratégique

En fonction du scénario économique et monétaire, le gérant détermine l'allocation d'actifs adaptée tant en termes de typologies d'investissements que de zones géographiques.

- La détermination de l'allocation tactique

Le gérant adapte de manière réactive l'allocation stratégique aux événements et données de court-terme.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes, en direct ou via des OPCVM et FIA :

- De 0% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents de toutes tailles de capitalisations, de tous les secteurs, dont :
 - de 0% à 25% aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations (inférieur à 1 milliard d'€).
 - de 0% à 25% aux marchés des actions de pays émergents.
 - de 0% à 30% maximum d'actions en direct.

- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, y compris des obligations convertibles, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes notations ou non notés dont :

- de 0% à 35% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés

- de 0% à 25% en instruments de taux de pays émergents

- de 0% à 30% en instruments de taux (titres de créance et instruments du marché monétaire) en direct.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 8.

- 25% maximum en cumul sur les marchés émergents actions et taux.

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 100% de l'actif net.

Il peut être investi :

- en actions,

- en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque jour ouvré à 12 heures** et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour.

La valeur liquidative est calculée **chaque jour**, à l'exception des jours fériés même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce FIA est classé en catégorie 4 en raison de son exposition équilibrée aux marchés d'actions et aux instruments de taux du monde entier, pouvant connaître des fluctuations et donc pouvant induire des variations et une volatilité moyenne de la valeur liquidative à la hausse comme à la baisse, donc un profil de risque et de rendement tempéré.

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	4,21% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance du FIA au-delà de l'indicateur de référence ESTER capitalisé + 3% et dans le respect du principe du « high-water mark » détaillé dans le prospectus. 1,52% TTC au titre du dernier exercice.

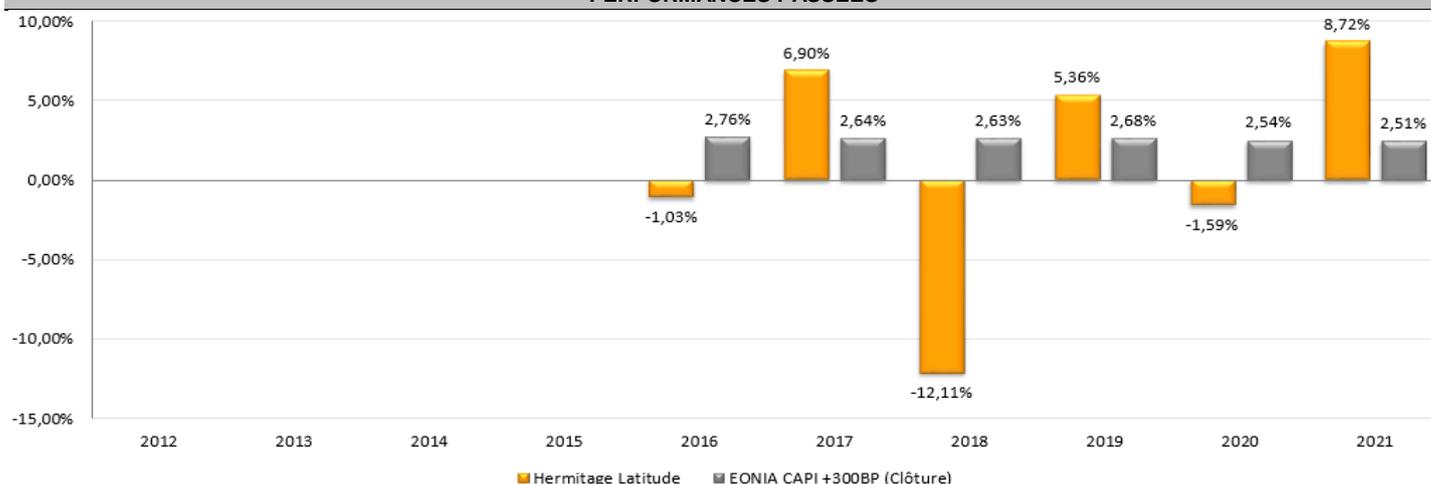
(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.hermitagegestionprivee.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence ESTER + 3% tient compte de la capitalisation des intérêts.

- DATE DE CREATION DU FIA : 24/08/2015

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

HERMITAGE GESTION PRIVEE – 18, Rue de la Pépinière – 75008 – PARIS.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE: Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL:

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de HERMITAGE GESTION PRIVEE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HERMITAGE GESTION PRIVEE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **10/02/2022**.